

Le Directeur de l'EM Strasbourg

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L713-9,
VU les statuts de l'Université de Strasbourg,
VU les statuts de la composante,

DÉCIDE**Article 1^{er} :**

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous :

Déléataire	Peut signer les documents financiers et comptables suivants
Enrico PRINZ	Tous les actes relatifs à l'exécution du budget de l'EM Strasbourg
Karine BOUVIER	Tous les actes relatifs à l'exécution du budget de l'EM Strasbourg
Monika BENIT	Tous les actes suivants : Les bons de commandes ; Les certificats administratifs ; Les services faits ; Les liquidations des frais de mission.

Article 2 :

Chaque délégataire doit compléter le spécimen de signature, qui sera joint à cette présente décision.

Karine BOUVIER

Chargée de projets

Tel. +33. 3 68 85 83 72

Directeur : Babak

MEHMANPAZIR

EM Strasbourg

61 Avenue de la Forêt Noire

F-67085 Strasbourg Cedex

<https://www.em-strasbourg.com/fr>

Article 3 :

La délégation est publiée sur le site internet de l'EM Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le Directeur de l'EM Strasbourg et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 26 septembre 2025

Le directeur de l'EM Strasbourg



Babak MEHMANPAZIR

Transmission à :

- Monsieur l'Agent Comptable ;
- Madame la Directrice des Finances ;
- Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles ;
- Aux intéressés.